

**FORMULAIRE DE SAISINE
DU SERVICE LITIGES
LES ENTREPRISES DU VOYAGE - APST**

VOS COORDONNEES

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

e-mail :

VOS DEMARCHES PREALABLES

RAPPEL : la saisine du Service Litiges ne peut se faire qu'après réclamation écrite auprès du service gérant l'après-vente au sein de l'Agence de Voyages ou du Tour Opérateur.

Date de la démarche :

Auprès de quel(s) service(s) :

Référence du dossier :

[Joindre impérativement une copie des courriers échangés](#)

Suite donnée à la réclamation

- Rejet de la demande le
- Pas de réponse (entre la dernière saisine et ce jour) dans un délai de :

Autres démarches engagées (association de consommateurs, assurance, protection juridique...) précisez :

NATURE DE LA PRESTATION

Nature du voyage

- Forfait (Transport et/ou hébergement + autres prestations)
- Vol sec

Nom de l'Agence de Voyages :

Nom du Tour Opérateur :

[Joindre impérativement la copie du contrat/bulletin d'inscription + copie de la page de brochure](#)

NATURE DU LITIGE

Vos griefs sont relatifs à :

- Processus de vente (information, prix...)
- Exécution d'une prestation (hors aérien)
- Problème de transport aérien

[Joindre impérativement un courrier résumant les faits](#)

VOTRE DEMANDE

- Explications :
- Dédommagement (préciser) :
- Remboursement (préciser) :
- Autre (préciser) :

RESUME DES CONDITIONS DE RECEVABILITE DE CE DOSSIER

1. Le litige a fait l'objet d'une réclamation écrite préalable auprès de l'agence de voyages ou du Tour Opérateur.
2. L'envoi d'un dossier complet (voir les pièces cités).

Merci d'envoyer votre dossier à :
LES ENTREPRISES DU VOYAGE
Service Litiges LES ENTREPRISES DU VOYAGE/APST
15, Avenue Carnot
75 017 Paris